



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1983-1984

2 MAI 1984

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 15 MAI 1981 COMPLETANT
LES MATIERES D'EXAMENS DES CANDIDATS EN
SCIENCES BIOLOGIQUES, PHARMACEUTIQUES, MEDICALES ET
VETERINAIRES ET EN SCIENCE DENTAIRE PAR UNE EPREUVE
PORTANT SUR LES METHODES D'EXPERIMENTATIONS
ALTERNATIVES N'UTILISANT PAS L'ANIMAL
DEPOSEE PAR M. **R. GILLET** ET CONSORTS

ERRATA

Lire ainsi l'article unique :

ARTICLE UNIQUE

Les articles 19 IV, 19*bis*, 23, 24 et 25*bis* des lois sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, coordonnées par l'arrêté du Régent du 31 décembre 1949, seront complétés par une matière additionnelle d'examen portant sur les méthodes d'expérimentations alternatives n'utilisant pas l'animal.

R. GILLET.

Y. BIEFNOT.

D. DUCARME.